

ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP

ASSOCIATION

97 rue Royale

78000 VERSAILLES

SIREN : 785 150 459

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Immeuble D1 – 66, Avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS
A 4 Partners est membre du groupe Avvens - Société de Commissariat aux Comptes inscrite à PARIS
SARL au capital de 60 000 euros - RCS PARIS 484 214 291 - TVA intracommunautaire FR82484214291
Tél. +33 (0)1 55 74 69 69 – www.crowe-avvens.fr

ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP

ASSOCIATION

97 rue Royale
78000 VERSAILLES

SIREN : 785 150 459

A l'Assemblée Générale de l'Association ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'estimation des produits à recevoir comptabilisés au titre de l'apprentissage mentionnée au paragraphe 5.3 de l'annexe, page 11.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 6 février 2024.

A 4 Partners

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes



Florence LENOIR
Associée

Annexe

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comptes Annuels

Compte de résultat

	31/08/23	31/08/22	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	4 636 385	4 235 023	401 362	9,48
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	7 247 828	5 638 773	1 609 055	28,54
Repnses et Transferts de charge	40 004	120 902	-80 898	-66,91
Cotisations	118 625	115 072	3 553	3,09
Autres produits	42 596	44 882	-2 286	-5,09
Produits d'exploitation	12 085 439	10 154 652	1 930 786	19,01
Achats de marchandises	1 581	512	1 069	208,72
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	3 986 845	3 214 631	772 214	24,02
Impôts et taxes	152 382	151 721	661	0,44
Salaires et Traitements	3 814 264	3 584 455	229 809	6,41
Charges sociales	1 702 188	1 564 182	138 006	8,82
Amortissements et provisions	1 611 623	1 638 738	-27 114	-1,65
Autres charges	13 984	6 192	7 791	125,83
Charges d'exploitation	11 282 868	10 160 432	1 122 436	11,05
RESULTAT D'EXPLOITATION	802 571	-5 779	808 350	NS
Opérations faites en commun	90 778	288 357	-197 579	-68,52
Produits financiers	20 190	672	19 518	NS
Charges financières	42 903	44 952	-2 049	-4,56
Résultat financier	-22 713	-44 280	21 567	-48,71
RESULTAT COURANT	870 636	238 297	632 339	265,36
Produits exceptionnels	223 156	298 710	-75 555	-25,29
Charges exceptionnelles	196 751	122 501	74 250	60,61
Résultat exceptionnel	26 404	176 209	-149 805	-85,02
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	897 041	414 506	482 534	116,41

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	437 732	370 164	67 567	46 328
Immobilisations corporelles	39 893 700	25 709 310	14 184 391	12 439 780
Immobilisations financières	252 678	239 252	13 426	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	40 584 110	26 318 727	14 265 383	12 486 108
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 616		6 616	8 910
Créances				
Usagers et comptes rattachés	43 069	5 287	37 782	300 184
Autres	1 047 401		1 047 401	1 704 101
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	5 513 396		5 513 396	4 493 767
Caisse	231		231	3 390
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 610 712	5 287	6 605 426	6 510 351
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	82 950		82 950	77 613
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	82 950		82 950	77 613
TOTAL GENERAL	47 277 772	26 324 014	20 953 758	19 074 073
Legs nets à réaliser				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan passif

	au 31/08/2023	au 31/08/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>	17 570	17 570
<i>Fonds propres complémentaires</i>	1 065 274	1 065 274
Fonds propres avec droits de reprise		
<i>Reserves pour projet de l'entite</i>	8 867 071	8 452 565
Report à nouveau	799 309	799 309
Excédent ou déficit de l'exercice	897 041	414 506
Situation nette (sous-total)	11 646 265	10 749 224
Subventions d'investissement	2 606 169	2 661 842
Total I	14 252 434	13 411 066
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 731 383	3 752 295
Emprunts et dettes financières diverses	10 960	10 960
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	704 763	636 829
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	684 576	578 911
Dettes fiscales et sociales	340 350	360 030
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 218 536	154 183
Autres dettes	10 756	
Produits constatés d'avance		169 799
Total IV	6 701 325	5 663 007
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	20 953 758	19 074 073
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 717 680	
Dont à moins d'un an (a)	2 278 882	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

ANNEXE

L'OGEC « Organisme de Gestion Notre-Dame Du Grandchamp », dont le siège social est situé 97 rue Royale – 78000 Versailles, a été créé le 30 avril 1969.

Objet social :

Il a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Il peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation, y compris la formation en apprentissage et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

Nature et périmètre des activités réalisées :

CAP en enseignement professionnel et en alternance.

Enseignement secondaire (Lycée Général, Lycée Technologique, Lycée professionnel en initial ou apprentissage...)

Enseignement supérieur (Classes préparatoires EC et DCG, BTS, DCG-DSCG, licences et master en partenariat avec le CNAM). Certains BTS sont en apprentissage comme le DCG ou le DSCG. Les licences professionnelles et master sont en alternances.

Activités annexes : restauration, sorties-voyages, Internat-Externé...

Moyens mis en œuvre :

Personnel enseignant mis à disposition par l'Etat : 203

Personnel salarié OGEC : 90,00 ETP

Locaux scolaires : l'activité est exercée à Versailles et sur le site de Montigny-Le-Bretonneux – 7 rue Joël Le Theule.

L'utilisation des bâtiments à Versailles est faite dans le cadre de deux baux à construction d'une durée de 30 années, signés avec l'Association Foncière de l'Ile-de-France (AFIF).

Le total du bilan arrêté au 31 août 2023 concerné par la présente Annexe est de 20 953 758 €uros

Le total des produits du compte de résultat s'élève à 12 419 563 €uros

Le résultat net de l'exercice s'élève à 897 041 €uros

L'exercice clos a une période de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Faits marquants de l'exercice 2022-2023 :

Financement de l'apprentissage : Les contrats d'apprentissage sont financés sur la base des coûts préfectoraux ou des coûts branches qui valent pour toute la durée du contrat. Une information est fournie au point 5.3 de l'annexe.

Taxe sur les salaires : Sur l'exercice clos le 31/08/2023, l'OGEC a bénéficié d'un dégrèvement de taxe sur les salaires au titre de la période 2022

Evénements postérieurs à la clôture : NEANT

1) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la FNOGEC (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

L'exercice clos a une période de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

2) NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

2.A - Les immobilisations comptabilisées comprennent :

- 1 - Les immobilisations dans le cadre du bail à construction
gymnase, nouvelle construction et réfection des anciens bâtiments.

- 2 - Les immobilisations acquises sur financement par Taxe d'apprentissage figurent à l'actif alors que l'état en est normalement propriétaire.

La variation de l'augmentation nette des investissements financés par des subventions de taxe d'apprentissage est affectée en compte de résultat.

Les immobilisations corporelles, notamment les biens immobiliers, ont fait l'objet d'une ventilation par composants selon la préconisation de la FNOGEC, en distinguant les éléments suivants :

- Gros œuvre (structure),
- Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures,
- IGT (chauffage, climatisation, ascenseurs), Electricité-câblage, plomberie,
- Agencements intérieurs.

La disposition relative aux valeurs résiduelles à comparer aux valeurs nettes comptables des bâtiments, considérée comme non applicable, n'est pas prise en compte.

Les amortissements sont désormais calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement habituellement pratiqués et communiqués par la FNOGEC ont été retenus :

- Structure	2,5 %
- Façades, étanchéité, couvertures et menuiseries extérieures	5 %
- IGT	6,67 %
- Agencements intérieurs	6,67 %

Au 31 Août 2023, les immobilisations corporelles comprenaient des travaux en cours pour un montant de 914 709 Euros.

Un tableau des variations des immobilisations et des amortissements est joint (tableau I et II)

2.B - Immobilisations financières

Le compte "Prêts logement" ne comporte que les versements effectués à des organismes et ayant un caractère récupérable.

Compte tenu de l'érosion monétaire, ce poste a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 100 % de la valeur brute.

2.C - Créances familles et autres créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le cas échéant font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

Un tableau de ventilation des créances est joint (Tableau IV)

2.D - Provisions pour créances douteuses

Une provision a été effectuée au 31 août 2023 :

- sur les créances familles à hauteur de 5 287 Euros

Une reprise a été effectuée au 31 août 2023 :

- sur les créances familles à hauteur de 35 070 Euros



3) NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

3.A Fonds associatifs

Le poste « Autres réserves » a été doté du résultat au 31/08/2022

Un tableau de variation des fonds associatifs est présenté en annexe (Tableau VI).

3.B - Subventions d'investissements

Elles correspondent à deux éléments :

1- L'amortissement de la taxe d'apprentissage selon la méthode décrite ci-dessus au point 2.A.2.

2- Les subventions d'investissements reçues pour le financement de la nouvelle construction et pour la rénovation des anciens bâtiments. Elles font l'objet d'un amortissement sur la même durée que les immobilisations :

Subventions nouveau bâtiment	40 ans
Subventions rénovation ancien bâtiment	15 ans
Travaux été 95	15 ans
Travaux CDI	15 ans
Travaux câblage	15 ans
Travaux ravalement	15 ans

3.C - Provision pour risques :

Contentieux Prud'hommaux

L'OGEC ne fait l'objet d'aucune procédure prud'homale au 31/08/23 ;

3.D - Dettes financières et comptes rattachés

Les dettes financières figurent au bilan pour la valeur en capital restant à rembourser au 31 août 2023.

Un tableau de ventilation des dettes par date d'échéances est joint (Tableau IV)

3.E - Congés à payer

Selon l'accord d'entreprise du 5 décembre 2015, les congés payés sont soldés au 31 août de chaque année et, par conséquent, aucune provision n'est à constater à ce titre.

4) ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1 - Engagements reçus

 9

* Contrat de bail à construction pour une durée de 30 ans à compter du 01/09/1994 portant sur l'ensemble des bâtiments moyennant un loyer de 97 567 €uros/an indexé sur l'indice du coût de la construction.

4.2 - Engagements donnés

* Contrat de bail à construction pour l'utilisation des bâtiments - loyer pendant les cinq premières années (du 1^{er} octobre 1994 au 30 septembre 1999) indexé annuellement au 1^{er} octobre de chaque exercice, loyer versé 2022/2023 : 249 589 €uros. Un rappel de loyer de 50 523 €uros a été facturé pour la période 10/2019 à 06/2023.

Ce bail est consenti moyennant un loyer à augmentation progressive aux 30/09/2004, 30/09/2009, 30/09/2014, 30/09/2019, 30/09/2024.

* Paiement à échéance des emprunts : capital restant dû 3 717 680 €uros.

- Constructions par l'association sur terrain d'autrui des nouveaux bâtiments.

* L'emprunt de 993 340 € est assorti d'une garantie : privilège de prêteur de deniers inscrit sur l'immeuble au profit de la banque.

* L'emprunt de 200 000 € est assorti d'une garantie : hypothèque inscrite au premier rang portant sur l'immeuble au profit de la banque.

- Constructions par l'association sur terrain d'autrui d'un bâtiment destiné à la restauration

* L'emprunt de 1 500 000 € n'est assorti d'aucune garantie.

* L'emprunt de 3 596 789 € de la BANQUE POSTALE n'est assorti d'aucune garantie, ni d'engagement.

Cet emprunt a une durée de 11 ans.

* Un emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale pour un montant de 1 500 000 €uros, débloqué à hauteur de 462 590 €uros à la clôture de l'exercice. Il n'est assorti d'aucune garantie, ni engagement.

Cet emprunt a une durée de 7 ans.

5) GESTION

5.1 - Etablissement des comptes analytiques

Gestion Patrimoniale
Gestion Scolaire

A compter du 1^{er} janvier 2003, la loi n° 2002-73 de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et le décret n° 2000-470 du 31 mai 2000 relatif au financement des CFA et des sections d'apprentissage apportent des modifications au dispositif de l'apprentissage relatives à :

10
JG

- l'obligation de certification des comptes par un commissaire aux comptes pour les CFA dont la comptabilité n'est pas tenue par un comptable public ;
- l'obligation de comptabilité distincte dont l'exercice est calqué sur l'année civile
- l'obligation de reversement de la taxe d'apprentissage sous quota non utilisée et l'information des tiers demandeurs ou l'obligation d'un accord pour l'investir.

5.2 - Investissements taxe apprentissage

Les investissements en agencements, matériels et logiciels scolaires techniques se sont élevés à 249 629 Euros pour l'exercice clos au 31 août 2023.

5.3 - Taxe apprentissage

Le financement de l'apprentissage par les OPCO comptabilisé au titre de l'exercice 2022/2023 s'élève à 4 583 613 €.

Il correspond au montant des versements déjà effectués par le CERFAL, majoré des produits à recevoir enregistrés pour un total de 1 037 413 €, dont 727 556 € sur les contrats 2022/2023 et 280 584 € sur les contrats 2021-2022 et 17 583 € pour les contrats 2020-2021 et 11 690 € pour les contrats 2019-2020.

Ces montants ont été déterminés sur la base des encaissements provenant du CERFAL perçu sur la période de septembre 2023 à fin novembre 2023, relatifs à ces promotions. Les frais de gestion au taux de 7% ont été provisionnés en charge à payer pour un total de 74 K€.

En raison d'un manque de visibilité lié au changement de méthode dans la collecte de la quote-part de la taxe d'apprentissage, solde de 13 % (anciennement hors quotas) affectée au fonctionnement, aucune provision n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

5.4 - Cotisation ASELY

La cotisation versée pour 31 794 Euros correspond à un produit inclus dans les cotisations reçues des élèves.

5.5 - Restauration

Depuis l'exercice précédent et le changement de prestataire en matière de restauration, une nouvelle méthode de gestion des repas a été mis en place. Il en résulte que seul est pris en compte en charge la quote-part de l'OGEC dans la fourniture des repas aux élèves et aux professeurs.

5.6 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice pour la certification des comptes s'élève à 18 960 Euros.

5.7 – Rattachement des charges et des produits à l'exercice

Les charges constatées d'avance s'élèvent à : 82 850 Euros

Le total des charges à payer s'élève à : 809 929 Euros

Le total des produits à recevoir à : 1 077 074 Euros

5.8 – Information sur les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Un tableau de détail des concours publics et subventions est joint (Tableau X)

5.9 – Charges et produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 223 156 Euros dont 202 537 € au titre de la quote-part de subventions d'investissement rapportée au compte de résultat.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 196 751 € dont 125 000 € au titre des frais fixes de la société de restauration.

5.10 – Engagements retraites

A la clôture des comptes annuels au 31/08/23, le montant des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite a fait l'objet d'une estimation sans pour autant opter pour la comptabilisation d'une provision.

Le montant total ainsi calculé s'élève à 315 516 € se décomposant ainsi :

- Droits : 210 344 €
- Charges sociales : 105 172 €

Le calcul a été fait par rapport au barème fixé par la convention collective en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires 2 %
- Taux d'actualisation 3,5 %
- Age prévu de la retraite 62 ans
- Table de mortalité d'INSEE des années 2003-2005

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Autres immobilisations incorporelles	365 055	72 677			437 732
	TOTAL I	365 055	72 677			437 732
	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)					
	Constructions	33 202 126	1 422 421			34 624 547
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage	2 264 016	446 660			2 710 676
	Installations générales, agencements, aménagements	166 260	207 678			373 938
		Autres immobilisations corporelles	14 746			
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et informatique	1 057 749	197 335			1 255 084
	Mobilier					
	Immobilisations corporelles en cours		914 709			914 709
Avances et acomptes sur immobilisations						
TOTAL II		36 704 897	3 188 803			39 893 700
PRÊT A USAGE	Immobilisations grevées de droit					
	Participations et créances rattachées à des participations					
FINANCIERES	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	236 780	28 844	12 946		252 678
	TOTAL IV	236 780	28 844	12 946		252 678
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		37 306 732	3 290 324	12 946		40 584 110

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Autres immobilisations incorporelles	318 726	51 438			370 164
	TOTAL I	318 726	51 438			370 164
	Agencements et aménagements de terrains					
C	Constructions	21 625 819	1 086 688			22 712 507
O	Installations techniques, matériel et outillage	1 848 201	164 502			2 012 703
R	Installations générales, agencements, aménagements	81 087	31 111			112 198
P		Autres immobilisations corporelles	12 599	2 147		
O	Matériel de transport	697 412	159 744			857 156
R		Matériel de bureau et informatique				
E	Mobilier					
L						
L						
E						
S						
	TOTAL II	24 265 118	1 444 192			25 709 310
	TOTAL GENERAL (I + II)	24 583 844	1 495 630			26 079 474

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations :				
	• Incorporelles				
	• Corporelles				
	• Financières	236 780	15 418	12 946	239 252
	Stocks et en-cours				
	Comptes usagers (familles, élèves)				
Autres créances	35 070	5 287	35 070	5 287	
Valeurs mobilières de placement					
	TOTAL	271 850	20 705	48 016	244 539
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation	35 070	5 287	35 070	35 070
	financières	236 780	15 418	12 946	236 780
	exceptionnelles				

16

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SURETES REELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	239 252	15 416	223 836
Autres créances			
Sous-total créances de l'actif immobilisé	239 252	15 416	223 836
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	43 069		
Créances sociales et fiscales	1 047 401		
Autres créances (à détailler si besoin)	159		
Sous-total créances de l'actif circulant	1 090 629	1 090 629	
TOTAL CREANCES	1 329 881	1 106 045	223 836

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SURETES REELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 731 383	546 722	1 856 097	1 328 564	VOIR : 4 2
Emprunts et dettes financières divers	10 960	10 960			
Sous-total dettes financières	3 742 343	557 682	1 856 097	1 328 564	
Dettes fournisseurs	684 576	684 576			
Dettes fiscales et sociales	340 350	340 350			
Dettes sur immobilisations	1 218 536	1 218 536			
Autres dettes	10 756	10 756			
Sous-total autres dettes	2 254 218	2 254 218			
TOTAL DETTES	5 996 561	2 811 900	1 856 097	1 328 564	

TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (TABLEAU V)

(en €)	à la clôture (31/08/N)						à la clôture précédente (31/08/N-1)					
	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente	Moins-value latente	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value	Moins-value latente
NEANT												
NEANT												



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU VI)

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 082 844				1 082 844
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	8 452 565	414 506			8 867 071
Report à nouveau	799 309				799 309
Excédent ou déficit de l'exercice	414 506	-	897 041		897 041
Situation nette (sous-total)	10 749 224	-	897 041	-	11 646 265
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 661 842		285 787	341 460	2 606 169
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	13 411 066	-	1 182 828	341 460	14 252 434

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VII)

OBJET DES PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques			NEANT
	Pensions et obligations similaires			NEANT
	Gros entretien			NEANT
	Autres provisions pour charges			NEANT
	TOTAL			NEANT
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation			NEANT
	financières			NEANT
	exceptionnelles			NEANT

TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL (TABLEAU IX)

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	cumulées	
loyers credit bail	8347	149145					1
TOTAL	8347	149145	0	0	0	0	1

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel informatique	141541	6809	141541	0
TOTAL	141541	6809	141541	0

TABLEAU DE DETAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS (TABLEAU X)

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi		
Aides au développement des compétences		
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	260 499	497 740
Financement des formations par apprentissage	4 583 613	2 836 254
Forfaits d'externat	2 325 068	2 282 986
<i>dont forfait Etat</i>	980 040	955 893
<i>dont forfait Région</i>	1 345 028	1 327 093
<i>dont forfait Département</i>		
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>		
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue		
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole		
Autres concours publics		
Sous-total concours publics	7 169 180	5 616 980
Subventions État	78648	15986
Subventions Région		5 807
Subventions Département		
Subventions Communes et groupements de communes		
Autres subventions d'exploitation		
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>		
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>		
Report de subventions		
Sous-total subventions d'exploitation	78 648	21 793
Total concours publics et subventions d'exploitation	7 247 828	5 638 773